



Mariage avec un marocain résidant en italie

Par **tanger75**, le **13/01/2009** à **15:13**

Je suis française et je veux épouser un marocain résidant en Italie.
Pour la constitution du dossier de mariage on lui réclame un justificatif de domicile or il est hébergé à titre gratuit chez des amis.
La seule chose qu'il peut présenter c'est un certificat de résidence donné par les mairies italiennes qui atteste qu'un tel vit à telle adresse ?
Est-ce un justificatif de domicile valable ?
Si non le relevé bancaire ou la carte sanitaire sont-ils recevables ?
Merci pour votre réponse